



APPEL À CONTRIBUTION

Madame, Monsieur,



Africa 21 lance un appel à contribution pour le 9^{ème} numéro de sa revue scientifique sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique, *Afrique durable 2030*. Cette publication thématique et annuelle se veut une interface entre chercheurs et praticiens du Sud et du Nord. Les derniers numéros ont été diffusés à plus de 10'000 lecteurs et sur nos différents supports (site Internet et réseaux sociaux).

Il s'agit d'un public diversifié partageant un vif intérêt pour les problématiques africaines ; nous y trouvons aussi bien des fonctionnaires internationaux, que des diplomates, des responsables politiques, des chercheurs, des étudiants, des cadres d'ONG, de simples citoyens africains ou des membres de la diaspora africaine.

Thème sélectionné : « biodiversité et services écosystémiques ».

Les sous-thèmes suivants serviront de base aux textes proposés :

- Biodiversité et crise sanitaire du Covid-19
- Biodiversité et services écosystémiques en Afrique
- Biodiversité et pays en conflit

Contexte

Le développement, dans son acception générale, évoque la transformation positive (quantitative et qualitative) des structures essentielles de la vie d'une population ou d'un pays ; structures économiques, sociales, techniques, culturelles et désormais il faut tenir compte des enjeux environnementaux de ce développement qui doit se faire durable. Comme pourvoyeuse des ressources nécessaires au développement, la nature a besoin que soient respectés l'équilibre et la diversité des éléments vivants (faune et flore) qui la peuplent pour assurer pleinement son rôle de réceptacle de la vie humaine.





Cette diversité de la vie (biodiversité) est très importante pour le bien-être des populations notamment en Afrique où les activités de subsistance sont directement liées à la nature : agriculture, élevage, pêche, sylviculture, etc. L'immensité des terres arables, la richesse faunique, la densité aquatique ou encore l'abondance forestière sont à la fois un atout majeur et un enjeu crucial pour un continent africain marqué par l'explosion démographique. Par conséquent, on peut déplorer la dégradation environnementale très avancée en Afrique : déforestation, pollution des sols, des airs et des eaux, épuisement des ressources, etc.

A l'origine de cette dégradation on constate les activités humaines trop prédatrices sur les ressources, les impacts des phénomènes naturels (sécheresses, inondations etc.) ou encore les conséquences dévastatrices des conflits armés qui désormais prennent la nature (notamment les forêts) comme la base d'une véritable économie de guerre.

La conséquence des écosystèmes endommagés, c'est effectivement la fragilisation de l'habitat humain, l'appauvrissement de la biodiversité mais aussi l'émergence des crises sanitaires comme celle de la COVID 19 dont le lien avec la crise écologique est maintenant établi.

Pour remédier à cette crise de la biodiversité, l'Agenda 2030 mise clairement sur une exploitation responsable des écosystèmes qu'il faut savoir préserver, restaurer et gérer durablement (ODD15). C'est la condition de la perpétuation de la vie pour de nombreuses communautés humaines notamment en Afrique.

Et si on revient sur la crise sanitaire mondiale de la COVID 19, on se rend bien compte des fragilités et dépendances de l'être humain dans son rapport à la nature.

Dans le dernier rapport sur l'état de la biodiversité de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), les scientifiques déclarent que « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité – et le taux d'extinction des espèces s'accroît – provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ». Sir Robert Watson, Président d'IPBES, d'ajouter : « la santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ». Les chiffres énoncés dans le rapport sont effrayants ; un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

Dans un autre rapport publié à l'automne 2020, les scientifiques d'IPBES ont clairement fait le lien entre crise de la biodiversité et crise du Covid-19. Dr. Peter Daszak écrit ainsi : « ce sont les mêmes





activités humaines qui sont à l'origine du changement climatique, de la perte de la biodiversité et, de par leurs impacts sur notre environnement, du risque de pandémie. Les changements dans la manière dont nous utilisons les terres, l'expansion et l'intensification de l'agriculture, ainsi que le commerce, la production et la consommation non durables perturbent la nature et augmentent les contacts entre la faune sauvage, le bétail, les agents pathogènes et les êtres humains. C'est un chemin qui conduit droit aux pandémies ».

L'année 2021 sera donc celle de la biodiversité et des services écosystémiques. Plusieurs grands événements internationaux portant sur le sujet ou ayant un lien fort avec celui-ci, sont à l'agenda cette année, dont les principaux sont :

- L'Assemblée de l'environnement des Nations unies (virtuel, UNEA, février 2021)
- Le Forum régional africain sur le développement durable (Congo, mars 2021)
- La 16ème Session du Forum de l'ONU sur les forêts (New York, avril 2021)
- La COP 15 sur la biodiversité (CBD, Chine, mai 2021)
- Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (New York, juillet 2021)
- La COP 15 de la Convention de Bâle, la COP 10 de la Convention de Rotterdam et la COP 10 de la Convention de Stockholm (Genève, juillet 2021)
- Le Congrès mondial pour la conservation de la nature (IUCN, Marseille, septembre 2021)
- La CNUCED XV (Barbade, octobre 2021)
- La COP 26 sur le changement climatique (Glasgow, novembre 2021)

Ce nouveau numéro d'Afrique durable 2030 est consacré à l'immense potentiel de bien-être et de services liés à la biodiversité africaine, à sa préservation et à la beauté de la nature, à travers le thème : « biodiversité et services écosystémiques en Afrique ».

Les cibles de l'Agenda 2030 retenues comme cadre d'analyse pour ce nouveau numéro sont les suivantes :

Objectif de développement durable n°15 – préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inversement le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

- 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux





- 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 15.b : Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- 15.c : Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance





Modalités

- L'auteur devra impérativement choisir au minimum l'un des enjeux proposés ainsi qu'utiliser dans la mesure du possible une, voire plusieurs cibles d'ODD indiquées précédemment pour rédiger sa proposition d'article.
- Africa 21 n'accepte que les productions originales. Aucun document ayant fait l'objet d'une publication ou d'une soumission dans une autre revue ne sera accepté.
- Le texte peut être rédigé en français ou en anglais.
- Le résumé servant de base à la sélection initiale des articles de la revue, devra faire au maximum une page et expliquer de manière claire l'approche et les enjeux abordés, les exemples sélectionnés pour appuyer la démonstration (article final entre 8 et 15 pages).
- Les propositions devront comporter également une courte biographie de l'auteur dans un document à part.
- Le style est libre mais doit répondre aux critères proposés par l'équipe éditoriale d'Africa 21 (voir document en pièce jointe)
- Toute contribution à la revue se fait sur une base bénévole à l'image des autres grandes revues internationales et dans l'esprit de partage au plus grand nombre du savoir et de la science.

Agenda prévisionnel

- 1-30 juin 2021 appel à contribution, période d'envoi des propositions de résumé d'article.
- 1^{er} juillet 2021 réponse pour les projets d'article sélectionnés.
- 1^{er} juillet-30 septembre 2021 période de rédaction des articles, remise de la première version.
- 1^{er} octobre-31 octobre 2021 période de révision par les pairs (*peer-review*).
- 1^{er} novembre au 30 novembre 2021 période de révision, date limite de remise de l'article dans sa version finale.
- 1^{er}-20 décembre 2021 édition de la revue.
- 21 décembre 2021 diffusion de la revue, mise en ligne sur le site Internet.

